



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

La ministre

Paris, le

16 SEP. 2019

Référence : CP/A19013582-D19014663

Vos réf. : Votre courrier du 24 mai 2019

Madame la Présidente,

A plusieurs reprises, vous avez souligné votre grand attachement à la réalisation de la deuxième phase de la branche Est de la ligne à grande vitesse (LGV) Rhin-Rhône.

Comme vous le savez, le Gouvernement a confié en avril 2018 une mission au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) sur les conditions de poursuite de la LGV Rhin-Rhône. Les recommandations formulées par cette mission pourront utilement être suivies dans le cadre de l'instance de pilotage stratégique que vous appelez de vos vœux. Je suis donc pleinement favorable à la création d'une telle instance.

A vos côtés, de nombreux élus des régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté m'ont exprimé leurs fortes attentes quant à la réalisation de ce projet, en mettant en exergue de nouveaux éléments d'analyse socio-économique. Compte tenu de ces nouveaux éléments favorables au projet, je me suis ainsi engagée lors du débat au Parlement à saisir le COI pour qu'il procède à une nouvelle analyse du projet afin de déterminer dans quelle mesure il pourrait s'insérer dans la révision de la programmation des infrastructures 2023-2028.

Conformément à cet engagement, je vous confirme que le COI sera saisi dès sa mise en place, une fois la loi d'orientation des mobilités promulguée. L'une de ses premières missions sera d'établir un calendrier précis pour organiser les différentes étapes que vous mentionnez. Vous pouvez compter sur mon soutien pour que le COI soit particulièrement attentif à ce dossier.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes salutations les plus sincères.

*Bonne nuit*

Élisabeth BORNE

Copie : M. Jean-Baptiste DJEBBARI, secrétaire d'État aux Transports

Madame Marie-Guite DUFAY  
Présidente du Conseil régional de Bourgogne - Franche-Comté  
17 boulevard de la Trémouille  
CS 23502  
25035 BESANÇON CEDEX